

Direction du développement en sécurité routière

Québec,

Docteur J. Marc Girard
Président
Association des neurologues du Québec
2, Complexe Desjardins, porte 3000
Montréal (Québec) H5B 1G8

Docteur Girard,

Cette lettre décrit les modalités que la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) appliquera pour l'octroi d'une autorisation en vertu du pouvoir discrétionnaire pour les conducteurs porteurs d'épilepsie qui sont sujets à l'article 50 du *Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs* (le Règlement).

Les modifications au Règlement approuvées en décembre 2009, dont le but principal fut la conformité aux normes canadiennes concernant les conducteurs des classes supérieures, comprennent un changement à l'article 50 en abolissant l'obligation qu'un conducteur porteur d'épilepsie soit contraint à ne pas conduire des véhicules dont la masse nette excède 2 500 kilogrammes. Ces nouvelles normes seront mises en opération le 5 janvier 2010.

Au même moment, en vertu du pouvoir discrétionnaire prévu à l'article 191.1 du *Code de la sécurité routière*, la Société a décidé d'appliquer les recommandations de l'Association médicale canadienne et les normes canadiennes en ramenant à 6 mois, au lieu de 12 mois, le délai exigé par l'article 50 depuis la dernière crise pour le conducteur porteur d'épilepsie qui est détenteur d'un permis des classes 5, 6 et 8. Pour faire suite à cette décision, l'article 50 sera de nouveau modifié dans le cadre du projet de la refonte globale du Règlement. Votre Association fut consultée dans le cadre de ce projet de refonte du Règlement.



... 2

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser ces modalités aux membres de l'Association des neurologues du Québec.

Veuillez agréer, Docteur Girard, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Sylvie Lemieux', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Sylvie Lemieux

SL/JD/fc